

Ouverture du Dossier Social Etudiant : le gouvernement n'est pas à la hauteur de la lutte contre la précarité

Le Dossier Social Etudiant (DSE) permettant aux étudiant·e-s de faire leur demande de bourse sur critères sociaux et de logement CROUS a ouvert, ce mercredi 15 janvier. Les étudiant·e-s ont jusqu'au mois de mai pour le remplir afin de pouvoir bénéficier de leur bourse dès le premier versement en septembre. En outre, le Gouvernement a lancé le vendredi 10 janvier sa plateforme téléphonique à destination des étudiant·e-s précaires.

Un numéro national d'appel contre la précarité étudiante : une mesure de façade payante !

Le numéro national d'appel contre la précarité étudiante a été présenté par la Ministre Frédérique Vidal comme la principale réponse apportée à la précarité étudiante grandissante. **Si de prime abord cette mesure était déjà insuffisante puisqu'elle ne permet pas d'augmenter les aides directes ou indirectes perçues par les étudiant·e-s, en réalité ce numéro d'appel n'est rien d'autre qu'un élément de communication du Gouvernement ne luttant même pas efficacement contre le non-recours aux droits des étudiant·e-s.** Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un numéro vert intégralement gratuit, ce qui signifie qu'il est **payant pour certain·e-s étudiant·e-s** et n'est accessible que du lundi au vendredi entre 9h et 17h, soit des horaires où les étudiant·e-s sont en cours ou travaillent. De plus, les opérateur·rice-s se contentent de renvoyer les étudiant·e-s vers les CROUS qui subissent déjà de cruels manques de moyens pour pouvoir accueillir dignement et convenablement tou·te-s les étudiant·e-s qui en ont besoin.

Le Gouvernement continue d'aggraver la précarité des étudiant·e-s

Les actes du Gouvernement viennent également contredire son objectif affiché de lutte contre la précarité étudiante. Pour cette année 2020, **plusieurs CROUS ont vu leurs dotations versées par l'Etat diminuer** et la majorité parlementaire a décidé il y a quelques semaines de **retirer 35 millions d'euros de la vie étudiante** dans la Loi de Finances 2019. Dans le même temps, **le Gouvernement maintient son projet de mise en place en avril 2020 des « APL en temps réel », qui va entraîner une baisse importante des APL touchées par les étudiant·e-s salarié·e-s.** De fait, la réévaluation tous les trois mois du montant de ces aides va faire perdre de l'argent aux étudiant·e-s salarié·s dont les revenus n'étaient pas pris en compte auparavant.

Tandis que la précarité étudiante ne cesse de s'aggraver, le Gouvernement nous précarise davantage tout en donnant l'illusion, à travers la mise en place de cette plateforme téléphonique, qu'il répond à nos besoins.

L'UNEF rappelle ses revendications pour lutter contre la précarité étudiante et appelle le Gouvernement à en prendre acte :

- **Augmentation de 20% du montant des bourses sur critères sociaux** dans le cadre d'une revalorisation immédiate **suivie d'une réforme en profondeur du système** d'aides sociales permettant la mise en place **d'une allocation d'autonomie**;
- **L'abandon du projet des « APL en temps réel », la ré-indexation des APL sur l'indice de révision des loyers et la revalorisation de ces aides**
- **L'augmentation du nombre de logements CROUS**, pour rappel à peine 30 000 des 60 000 logements promis d'ici à 2022 par le Gouvernement en 2017 devraient être réellement prêts
- **Le gel du prix de la restauration universitaire (restaurants universitaires et cafétérias)**
- **La mise en place de l'encadrement des loyers dans les villes étudiantes et la mise en place de baux similaires à ceux des HLM dans les logements CROUS** afin de garantir aux étudiant·e·s de véritables droits
- **Des moyens financiers et humains pour les CROUS** qui soient à la hauteur des besoins
- **Les mêmes frais d'inscription pour tou·te·s les étudiant·e·s quelle que soit** la nationalité
- **La délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle** à tou·te·s les étudiant·e·s étranger·ère·s inscrit·e·s dans l'Enseignement supérieur

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI

Attachée de presse de l'UNEF

06.03.55.45.28 / presse@unef.fr